

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 9**

**Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, BOCQUERAZ Nathalie, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET**

**Absents excusés : Béatrice FIAT**

**Procuration : Béatrice FIAT donne pouvoir à Julien FIAT**

**Votants : 10**

**Nathalie BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.**

### **Délibération n°2024-31 : FONDS D'URGENCE A LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE EN OISANS**

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, des pluies torrentielles se sont abattues sur le massif de l'Oisans et des Ecrins. Elles ont provoqué une crue historique des torrents des Etançons et du Vénéon entraînant d'importants dégâts sur les communes de Bourg d'Oisans, Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans, et causé la destruction du hameau de la Béarde.

La commune d'Ornon souhaite apporter un fonds de secours d'urgence à la commune de Saint Christophe en Oisans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** à verser la somme de 5 000€ depuis le compte 65133

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**

